

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2016

PRÉSENTS : MM. SEIGLE-VATTE, ORTIZ, SEYVE, GUILLAUD, FAIVRE-PIERRET, CHEVALLET
Mmes CURTO, COLLOMB, VERRIER, GUINET, GARIN

Absents excusés : M. PRIETO (pouvoir M. ORTIZ), Mme ZIMMERMANN (pouvoir M. le Maire), M. FOROT (pouvoir M. GUILLAUD), Mme VALLA (pouvoir M. SEYVE).

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil sur le compte rendu du 22 janvier, qui attire une remarque.

M. Faivre-PIERRET demande que la hauteur d'un des plateaux situé à St Pierre, ne soit pas abaissée, cela favoriserait la vitesse. M. GUILLAUD approuve.

Le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU BILAN DE CONCERTATION

Monsieur SEYVE, responsable de l'urbanisme, résume le bilan de concertation qu'il a rédigé et souligne que ce document réglementaire dans le cadre de l'élaboration du PLU, fait état de toutes les réunions publiques, expositions, remontées d'informations et questionnements de la population auxquels ce document répond.

En aparté, M. GUILLAUD exprime la satisfaction des pêcheurs d'avoir été consultés.

M. FAIVRE-PIERRET souligne que dans le PLU de la précédente municipalité, qui a été annulé, la réduction du foncier ouvert à la construction avait déjà été faite.

Le bilan de concertation présenté est approuvé par 14 voix pour et 1 contre.

Monsieur SEYVE demande ensuite au Conseil de décider de l'arrêt du PLU. Décision par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

CONSTRUCTION TENNIS COUVERTS - SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses discussions sur ce sujet. Deux communes avaient été retenues pour cette construction : Montferrat et Le PIN.

Après une approche financière plus précise, il s'est avéré que le projet sur Le Pin était bien moins coûteux et cette commune a donc été retenue.

Il y a donc lieu aux cinq communes du tour du Lac de signer une convention fixant les modalités financières de chacune.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention qui fixe la quote-part de Paladru à 18 %.

M. FAIVRE-PIERRET souligne qu'il avait, en son temps, souhaité un renforcement des équipements au nord du lac et qu'avec ce nouveau projet, c'est le sud qui va en bénéficier.

Monsieur le Maire demande l'approbation de la convention ; le conseil municipal après délibération, décide d'autoriser le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION SDA-ADAP DU RÉSEAU TRANSPORTS

La CAPV a établi un schéma « déplacements » pour les transports avec deux arrêts dans le village et un à La Truitière ; il est demandé à la Commune de signer une convention. Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à la signer.

CONVENTION AVEC ENSAPUS, ÉTUDE DU MUSÉE

Monsieur le Maire rappelle que la construction du musée a été actée et qu'une somme de 5240 000 € a été engagée par la CAPV. Les travaux seront lancés après dépôt du permis de construire.

Six enseignants de Master 1 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine souhaitent donner comme exercice pédagogique, le projet du musée archéologique et son étude paysagère.

Ce projet concerne une soixantaine d'étudiants encadrés par 6 enseignants. Ceux-ci viendront sur le site les 4 et 5 mars prochains.

La Commune participera financièrement à ce déplacement à hauteur de 50 € par étudiant.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ACCUEIL DES TOUTS PETITS

- Présence de Madame CHANOVE, enseignante à Paladru et de deux mamans faisant partie du conseil d'école -

Monsieur le Maire parle du dernier conseil d'école, auquel assistait aussi Mme Sandrine CURTO, adjointe, qui a été prise à partie violemment par une enseignante, Madame LAUNAY, et s'est vu contrainte de quitter l'assemblée.

Madame CURTO fait le résumé des différents échanges suite à la demande d'ouverture d'une classe pour accueillir les petits de 2 ans, ce qui éviterait la fermeture d'une classe de primaire à la rentrée prochaine.

Actuellement quatre petits sont accueillis à la demi-journée en maternelle.

Monsieur le Maire précise qu'il est plutôt favorable au projet mais sans embauche de personnel supplémentaire.

Monsieur ORTIZ dénonce le manque d'implication des enseignantes dans les projets locaux pour lesquels elles sont sollicitées (participation aux NAP, école de cirque ...) leur réponse étant chaque fois négative.

Monsieur le Maire rappelle les efforts qui ont été faits pour l'école au fil des années et souhaite qu'au-delà de la polémique, la Mairie et l'Ecole puissent travailler ensemble dans un climat de confiance.

Monsieur SEYVE ainsi que l'ensemble du Conseil souhaitent connaître le coût financier, les conditions de cette réalisation et avoir des informations complémentaires ; y-a-t'il un projet pédagogique ? Aucune décision n'est prise dans l'immédiat

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de nommer Marie-Sidonie TÊTE au poste à temps complet de Marie-Laure LAMBERT, suite au départ de cette dernière ; le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Un spectacle « arts urbains » aura lieu, salle Pallas, le 8 avril prochain. Les bénévoles de la Bibliothèque assureront le service à la buvette.

Afin de pouvoir bénéficier de la subvention allouée par le sénateur, M. SAVIN, un dossier global est établi pour le city-park et le bâtiment comprenant une salle et des sanitaires, prévu au pôle sportif, vers les tennis.

Manifestation du Comité des Fêtes
Prochaine venue des « Pêcheurs de rêves » ; un chapiteau sera installé vers les tennis avec un branchement électrique provisoire et des sanitaires.

La Commune de Bilieu organise la semaine de la culture du 11 au 19 juin ; une convention dont Monsieur le Maire donne lecture, est nécessaire pour fixer la participation financière des communes du tour du lac. Coût pour Paladru : 1275 €. Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur ORTIZ donne lecture d'un nouveau règlement pour le prêt des salles communales et principalement de la salle Pallas qui pourrait être louée d'octobre à

avril aux habitants de Paladru, au prix de 750 €. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Suite au contrôle de l'APAVE au camping du Calatrin, des réparations électriques sont nécessaires pour mise aux normes. Coût pour la commune environ 3000 €. Monsieur PERRIN, employé municipal, se chargera du travail.

Le SEDI (syndicat d'électricité) doit faire des travaux d'enfouissement de ligne électrique depuis l'usine REXOR jusqu'à la place des Anciens Combattants.

L'appel d'offres pour les travaux de sécurisation du village est lancé.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.